

ONGLET 1

ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU TROISIÈME GROUPE D'OPPOSITION

N° de fiche : RPPQ-113

Indiquer les résultats de l'évaluation de la qualité pour l'année 2020-2021 :

- a) Moyenne nationale;
- b) Par région;
- c) Par territoire de BC;
- d) Par type de service de garde.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Légende

CPE : centres de la petite enfance

GS : garderies subventionnées

GNS : garderies non subventionnées

a) Moyenne nationale

- Du 9 avril 2019 au 13 mars 2020 :
 - 485 évaluations ont été réalisées (220 CPE, 105 GS, 160 GNS).
 - 79 % ont atteint les seuils fixés.
- Les résultats complets pour l'année 2020-2021 ne sont pas encore disponibles.
Du 14 septembre au 31 décembre 2020 :
 - 181 évaluations ont été réalisées (103 CPE, 39 GS, 39 GNS).
 - 85 % ont atteint les seuils fixés. À noter que la proportion par type de service de garde évaluée à l'automne 2020 n'est pas tout à fait représentative de la proportion dans le réseau. Ces résultats préliminaires pour l'année 2020-2021 sont donc à interpréter avec prudence.

b) et c) Par régions et territoires de BC.

Les données disponibles sont réparties par directions régionales du Ministère.

La région de l'Île de Montréal inclut la région administrative suivante :

- 06 – Montréal

La région du Sud inclut les régions administratives suivantes :

- 05 – Estrie
- 16 – Montérégie

La région de l'Ouest inclut les régions administratives suivantes :

- 07 – Outaouais
- 08 – Abitibi-Témiscamingue
- 13 – Laval
- 14 – Lanaudière
- 15 – Laurentides

La région de la Capitale-Nationale, du Nord et de l'Est inclut les régions administratives suivantes :

- 01 – Bas-Saint-Laurent
- 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean
- 03 – Capitale-Nationale
- 04 – Mauricie
- 09 – Côte-Nord
- 10 – Nord du Québec
- 11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- 12 – Chaudière-Appalaches
- 17 – Centre-du-Québec

ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DU TROISIÈME GROUPE D'OPPOSITION

Les résultats, par directions régionales, sont les suivants :

Du 9 avril 2019 au 13 mars 2020 :

- Île de Montréal : 76 % ont atteint les seuils fixés.
- Sud : 85 % ont atteint les seuils fixés.
- Ouest : 74 % ont atteint les seuils fixés.
- Capitale-Nationale, Nord et Est : 85 % ont atteint les seuils fixés.

Du 14 septembre au 31 décembre 2020 :

- Île de Montréal : 82 % ont atteint les seuils fixés.
- Sud : 87 % ont atteint les seuils fixés.
- Ouest : 83 % ont atteint les seuils fixés.
- Capitale-Nationale, Nord et Est : 93 % ont atteint les seuils fixés.

d) Par type de service de garde

Du 9 avril 2019 au 13 mars 2020 :

- CPE : 92 % ont atteint les seuils fixés.
- GS : 71 % ont atteint les seuils fixés.
- GNS : 66 % ont atteint les seuils fixés.

Du 14 septembre au 31 décembre 2020 :

- CPE : 94 % ont atteint les seuils fixés.
- GS : 77 % ont atteint les seuils fixés.
- GNS : 69 % ont atteint les seuils fixés.

ONGLET 2

ÉTUDE DES CRÉDITS 2021-2022

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU TROISIÈME GROUPE D'OPPOSITION

N° de fiche : RPPQ-114

Ventiler, selon le seuil minimal de qualité fixé à 60 %, pour l'année 2020-2021 et par type de service de garde, les résultats de l'évaluation de qualité :

- a) Au-dessus du seuil minimal de 60 %;
- b) Sous le seuil minimal de 60 %.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

Lorsqu'un service de garde n'atteint pas l'un ou plusieurs des seuils fixés (voir tableau qui suit), il doit produire un plan d'action visant l'amélioration de sa qualité éducative, le mettre en œuvre et participer à une évaluation de suivi.

Seuils à atteindre, par dimensions

Dimensions de la qualité	Seuil par installation* (sur 7)	Seuil par groupe** (sur 7)
Qualité des interactions		
Soutien émotionnel	4,00	3,25
Organisation du groupe	3,00	2,25
Soutien à l'apprentissage	2,00	1,25
Qualité de la structuration et de l'aménagement des lieux	4,38	Ne s'applique pas
Qualité des pratiques d'observation des enfants et de planification des activités	3,00	Ne s'applique pas
Qualité des interactions avec les parents	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

* Seuil à atteindre pour l'installation. Il s'agit de la moyenne des résultats obtenus pour les groupes évalués.
** Seuil à atteindre pour chacun des groupes évalués.

Du 9 avril 2019 au 13 mars 2020 :

- Centres de la petite enfance : 92 % ont atteint les seuils fixés.
- Garderies subventionnées : 71 % ont atteint les seuils fixés.
- Garderies non subventionnées : 66 % ont atteint les seuils fixés.

Du 14 septembre au 31 décembre 2020 :

- Centres de la petite enfance : 94 % ont atteint les seuils fixés.
- Garderies subventionnées : 77 % ont atteint les seuils fixés.
- Garderies non subventionnées : 69 % ont atteint les seuils fixés.

